

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1356-2024

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance ordinaire tenue le 16 décembre 2024, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1356-2024 autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructure, de bâtiments et divers autres travaux ainsi que l'achat d'équipement et de véhicules pour une dépense de 16 178 500 \$ et un emprunt de 15 878 500 \$, incluant les frais d'escompte et d'émission ».
2. Que ledit règlement a reçu les approbations suivantes :
 - a. des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville, en date des 13, 14, 15, 16 et 17 janvier 2025;
 - b. l'avis d'opportunité de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 15 janvier 2025; et
 - c. du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 17 février 2025.
3. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
4. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi.

Donné à Granby, ce 21 février 2025.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 21 février 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 21 février 2025.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier